

# Levier coopération

## Quatrième atelier : Les collectifs pédagogiques

Président : Marcel Rufo

Secrétaire générale : Sophie Tardy

**Objectifs :** L'atelier a pour objectif de faire émerger des propositions concrètes et innovantes visant à améliorer les conditions de travail et le bien-être des enseignants en favorisant leur développement professionnel et personnel et leur sentiment d'auto-efficacité.

Le SNE, soutenu par la présidente de la PEEP, a mis en avant le travail collectif déjà existant au sein du premier degré où les enseignants sont habitués à travailler avec de nombreux partenaires.



### Les propositions du SNE

**Intégrer quelques élèves au conseil d'école** pour recueillir leur point de vue et contribuer à l'amélioration du climat scolaire.

- **Diminuer la zone de couverture du référent de l'ERSH** afin d'**augmenter le nombre d'équipes de suivi par an (2 ou 3) pour les élèves en intégration.** L'enseignant serait ainsi véritablement épaulé dans sa recherche de solutions pour ses élèves. Ceux-ci bénéficieraient d'un projet dont le suivi soutenu permettrait plus d'adaptations. Leur donner un secrétariat afin de leur libérer du temps.
- **Adjoindre un remplaçant à chaque référent MDPH** pour permettre la tenue des équipes éducatives sur le temps de classe. Avoir un TR ciblé EE ou ESS par circonscription.
- **Créer un conseil enseignants/médecins référents** (ergothérapeute, pédopsychiatre, orthophoniste...) pour les élèves posant question au système scolaire et dont les difficultés ne sont pas réglées simplement par la pédagogie de classe afin d'affiner les stratégies et les projets.

### Un constat amer

Les objectifs de cet atelier étaient prometteurs : prendre en considération le bien-être enseignant était un beau challenge ; ne pas laisser l'enseignant seul avec ses problèmes.

Les très longues présentations de collectifs existants, la promotion d'associations qui ont rapporté leurs interventions dans des classes, ont monopolisé la majeure partie du temps. **Ce fonctionnement a empêché la mise en lumière des besoins et des attentes du premier degré** soit :

- une reconnaissance du travail collectif déjà existant (travailler à 2 c'est déjà du collectif)
- une amélioration des conditions pour la mise en place d'un travail collectif efficace (salle agréable, temps, rémunération au-delà des 108h00 en heures supplémentaires, accompagnement pour les cas difficiles).

Les propositions de chaque participant devaient être faites et débattues lors du dernier atelier. Or, la veille de sa tenue, une liste de 12 propositions nous est parvenue, sans possibilité de la modifier avant le vote. L'atelier s'est au final contenté d'adopter ce que sa secrétaire générale avait préconisé lors de la première réunion. **C'est une posture que nous condamnons.**

Valérie Amann

Membre du bureau national